

Janvier – Février 2017

2nd degré



Nouvelles carrières

Le Spelc obtient un accès élargi à la classe exceptionnelle

Dans le cadre des 'Parcours professionnels, carrières et rémunérations' (PPCR), quatre fonctions supplémentaires seront prises en compte pour accéder à la classe exceptionnelle.

Les enseignant.e.s sous contrat :

- dans l'enseignement adapté,
- formateur.rice.s dans les établissements privés sous contrat,
- PEPS responsables départementaux, régionaux ou nationaux Ugsel,
- référent.e.s handicap.

Les PPCR, c'est bien.

Avec les améliorations proposées par le Spelc et retenues par le ministère, c'est mieux !

Mouvement des maîtres : osez !

On ne perd pas son emploi en le déclarant susceptible d'être vacant !

Vous envisagez une mutation ? Prenez vos précautions en entrant dans le mouvement de l'emploi et déclarez votre poste *susceptible d'être vacant*.

Plus d'élèves = plus de moyens ?

Les effectifs globaux de l'Enseignement catholique à la rentrée 2016 étaient en hausse. Une augmentation des moyens attribués par l'État serait une conséquence logique. Suivez de près la dotation globale horaire pour la rentrée 2017 et interrogez votre chef d'établissement.